



Proposition aux entreprises : Horse'innov

Dans le cadre du salon des exposants du Jumping International de Bourg-en-Bresse du 18 au 21 mai (CSI**** et CSI **) à AINTEREXPO l'association EQUID'Ain organise un Pôle de l'innovation : Horse'innov, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ain et du Conseil de la filière cheval Auvergne-Rhône-Alpes.

Une surface de 72 m² configurée en open-space permettra d'accueillir 8 entreprises implantées en Auvergne-Rhône-Alpes, sélectionnées sur le caractère innovant de leur produit et choisies pour assurer la diversité des concepts.

Un espace de convivialité y sera intégré, aménagé (frigo, machine à café, table, sièges) et alimenté par nos soins en produits de base (eau, café, jus de fruits ...) pour permettre les échanges et les discussions commerciales.

Chacune disposera d'une prise électrique 220 V, monophasée.

Les exposants devront se soumettre aux conditions du village des exposants du Jumping en matière de règlement intérieur et de caution.

La mise à disposition se fera au tarif de Trois cents Euros à régler à EQUID'Ain (notre association n'est pas assujettie à la TVA).

Une campagne médiatique sera orchestrée pour valoriser ce pôle de l'innovation et les produits proposés.

EQUID'Ain et le Conseil de la filière cheval Auvergne-Rhône-Alpes, sélectionneront les candidats sur dossier, leur décision rendue le 2 avril sera sans appel et n'aura pas à être motivée.

Les dossiers de candidatures seront adressés avant le 15 mars à EQUID'Ain 12 rue des Baudières 01000 BOURG-EN-BRESSE ou à equidain@gmail.com et comprendront :

- . Une fiche de renseignements sur l'entreprise.
- . Une présentation détaillée des produits ou des services soulignant leur caractère innovant et leur application dans le monde du cheval.

Le dossier de candidature sera téléchargeable sur le site www.equidain.fr à la rubrique Horse'innov.

Un chèque de 300 € à l'ordre d'EQUID'Ain à nous adresser dès l'annonce de l'acceptation de votre candidature, et avant le 15 avril, validera votre inscription. Il sera débité le premier jour de la manifestation, date à laquelle une facture acquittée vous sera remise. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Les entreprises souhaitant valoriser leurs produits sur le site du Jumping ou dans son programme (Mag'ville) trouveront en annexe les propositions de Bourg Sports Equestres et traiteront directement en se recommandant du pôle de l'innovation.